

Compte rendu CM 11 février 22

Le CM décide à l'unanimité :

1 de valider les avis présentés par la commission pour les demandes de certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux et les permis de construire.

2 de ne pas préempter pour les propriétés concernées.

3 de prendre connaissance du diagnostic -territoire établi par la CCBA et de préparer la réunion correspondante.

4 de valider la convention entre la commune de ST Sernin et la CCBA pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et leur saisie électronique.

5 de demander des aides pour l'investissement à la CCBA concernant des travaux voirie.

6 de valider la convention pour le protocole de veille et d'action foncières agricoles entre la commune et la CCBA.

7 de faire l'acquisition de 6 capteurs de CO2 pour l'école et de solliciter l'aide financière de l'Etat.

8 de demander la subvention pour l'extension du réseau de vidéo projection pour poursuivre la sécurisation des lieux de la commune.

Et dans le cadre DETR/DSIL, pour la construction du garage communal, pour la réfection du sol de la salle de EPS à l'école , pour l'aménagement d'une aire de camping-car.

10 d'approuver le rapport sur l'eau 2020 présenté par la SIAE

11 de valider le contrat de maintenance pour le contrôle des panneaux électroniques.

12 de valider l'article 4 du règlement intérieur de la bibliothèque Albert Camus pour le prêt des DVD.

13 de solliciter la subvention de 1500 euros auprès du centre national du livre dans le cadre du soutien apporté au développement des bibliothèques et aux librairies indépendantes pour l'achat de livres – jeunesse.

14 de valider l'organisation des concerts pour les journées musicales des 4, 5 et 6 mars avec un budget de 4200 euros.

15 de fixer le prix des billets d'entrée, plein tarif- 10 euros, demi-tarif -8 euros, et gratuit pour les enfants jusqu' à 12 ans.

16 de valider le devis pour les ateliers – théâtre organisés pour les enfants du CE2, CM1et 2 et pour les collégiens du conseil citoyen

17 de désigner Elisabeth Figuerido et Ghislaine Dedieu, déléguées au système d'information des activités sportives.

18 de louer l'ESCMP au club de l'Espérance de la commune de LACHAPELLE SOUS AUBENAS de 17h à 18h tous les lundis.